CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE
DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

« Le diplôme pour diriger un accueil collectif de mineurs »

Le Certificat Complémentaire est une formation en alternance qui vise à compléter la formation des professionnel.le.s souhaitant diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

Elle concerne les titulaires de tous les autres BPJEPS dont la mention n'est pas Loisirs Tous Publics. Elle concerne également les titulaires des BEES sous certaines conditions, BEATEP autre que Activité Sociale et Vie Locale, DEJEPS et DESJEPS.

- 11 mois de formation (à titre indicatif de mai à septembre),
- 105 heures en organisme de formation et 18 jours d'expériences pratiques.

CONDITIONS D'ACCÈS - PRÉ-REQUIS

- être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST.
- être admis.e en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS.
- être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 années qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, il faut que le.la candidat.e suive et valide l'intégralité du parcours de formation.

Il faut également : une structure d'alternance, un financement, et avoir complété le dossier d'inscription.

OBJECTIFS

Diriger un accueil collectif de mineurs :

- Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social d'un accueil collectif de mineurs
- Conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs

OUVERTURE • Du 25 avril 2023 au 28 mars 2024.

DURÉE • 11 mois dont 105 heures aux CEMEA et 18 jours minimum d'expérience pratique.

TARIF • Nous consulter.

INSCRIPTION • Gratuite et obligatoire avant le 17 mars 2023.

CONTACT > Pour plus d'informations, un devis personnalisé ou un dossier d'inscription : accueil@cemearhonealpes.org / 04 76 26 85 40

LE CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE

- Gérer le personnel d'un accueil collectif de mineurs
- Assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs

100% de réussite sur les 3 dernières promotion

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comprend quatre phases :

1) La phase de positionnement.

2) La phase liée aux apports de connaissances concernant la fonction de direction d'un ACM.

3) L'expérience de direction en situation dans un Accueil Collectif de Mineurs

Mise en situation pédagogique en tant que directeur (selon le type d'ACM) de 18 jours au minimum dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent.

4) L'analyse de l'expérience de direction et retour sur la formation

Cette étape se déroulera à Lisbonne, au Portugal dans le cadre du dispositif Erasmus +. Un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires et un bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

L'épreuve de certification du certificat complémentaire de direction comporte un entretien individuel à partir d'un rapport d'expérience. A l'issue de la formation, le cursus de formation et les propositions de résultats sont présentés par l'organisme de formation à un jury régional de la DRAJES. Le certificat, délivré par le Directeur Régional et Départemental est ensuite expédié au domicile du lauréat.

LES + DU CC AVEC LES CEMÉA

+ Une session de 6 jours dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+.
+ Une individualisation de la formation et un accompagnement personnalisé.

Erasmus+
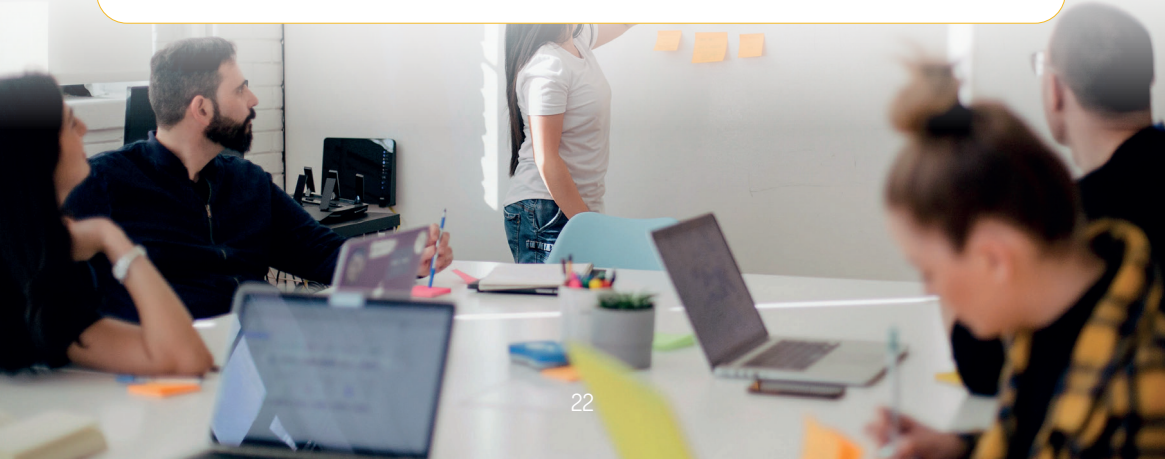
YAKAMÉDIA